

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°238-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Portant restriction de circulation et interdiction de stationner

---

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu la demande de **VEOLIA – TSA 70011 –DARDILLY CEDEX (69134)** qui souhaite effectuer des travaux pour le tamponnement de deux branchements pour démolition bâtiments et la réfection à l'identique en occupant temporairement le domaine public, **13 Place Jean Jaurès**– à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

A partir du 28 octobre 2023 et pour une durée de 62 jours, **VEOLIA** est autorisée à procéder aux travaux le tamponnement de deux branchements pour démolition bâtiments et la réfection à l'identique, **13 Place Jean Jaurès** à DECHY.

#### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit
- la circulation sera restreinte

#### Article 3.

Les services de **VEOLIA** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **VEOLIA**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 16 octobre 2023

Publié sur le site de la ville le 20 octobre 2023

Le Maire,

**Jean-Michel SZATNY**

